

**Séance ordinaire mensuelle**  
**Mardi, 16 novembre 2021 – 19 h 30**  
**Salle des délibérations du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul**

---

**ORDRE DU JOUR**

- Mot de bienvenue

1. Procès-verbaux des 5 et 21 octobre / Adoption
2. Comptes payés, payables et recevables / Approbation

**Première période de questions**

3. États comparatifs des revenus et dépenses pour l'exercice du second semestre se terminant le 31 octobre 2021 / Dépôt
4. États comparatifs des revenus et dépenses prévus pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 / Dépôt
5. Dépôt de documents
  - Halte routière de Saint-Césaire – Site de glissade / Contrat
  - Hôtel de Ville - Éclairage extérieur / Acquisition

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

6. Calendrier 2022 des séances ordinaires du Conseil municipal / Adoption
7. Résolution 2021-02-050 concernant une solution logicielle / Annulation
8. Logiciel intégré SOFE Finances pour la gestion du service de la dette / Acquisition
9. Acte de correction dans l'acte d'acquisition du lot n° 3 564 790 / Autorisation de signature
10. Régie d'assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire - Bail et service de déneigement / Renouvellement 2021-2022
11. Centre de services scolaire des Hautes-Rivières – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 / Avis
12. Office d'habitation Yamaska-Rouville – Budget 2021 révisé novembre / Approbation
13. Comités du Conseil municipal / Nominations

**SÉCURITÉ PUBLIQUE - COUR MUNICIPALE**

14. Chemin Saint-François / Plan de signalisation
15. Rang Double / Plan de signalisation
16. Radar pédagogique / Remplacement
17. Ententes 2018 concernant les bornes sèches / Modification du prix des loyers

**TRAVAUX PUBLICS**

**Eau potable – Eaux usées / Hygiène du milieu**

18. Étude géotechnique et analyse des sols - Émissaire pluvial sur la rue du Pont / Adjudication
19. Reconstruction des infrastructures sur le chemin Saint-François / Directives de changement n<sup>os</sup> 2 à 5 et 7
20. Reconstruction des infrastructures sur le chemin Saint-François / Décompte progressif n° 4
21. Collecteur pluvial de l'avenue de l'Union, des rues de Vimy et du Pont / Relevés techniques
22. Surplus générés par l'aqueduc pour l'année 2020 / Affectation

**Séance ordinaire mensuelle**  
**Mardi, 16 novembre 2021 – 19 h 30**  
**Salle des délibérations du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul**

---

### **Voirie**

- 23. Débarcadère sur l'avenue du Frère-André / Acceptation provisoire des travaux et libération de la retenue contractuelle
- 24. Projet parc canin – (Clôture) / Acquisition et installation
- 25. Travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau - Contrôle qualitatif des matériaux / Mandat

### **Cours d'eau**

- 26. Travaux des plans et devis et rapport d'analyse réalisés pour le cours d'eau Charbonneau / Facturation de la MRC et fermeture de la demande (résolution n° 2021-10-233)

### **URBANISME**

- 27. Membre citoyen sur le Comité consultatif d'urbanisme / Renouvellement de mandat et actualisation

#### Comité sur

- 28. Règlement n° 92-2005-76 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n<sup>os</sup> 501 et 521 / Adoption
- 29. DM-05-2021 par M<sup>me</sup> Suzie Lamarre, mandataire pour la propriétaire, M<sup>me</sup> Henriette Gilbert, pour l'implantation de l'habitation sur le lot n° 1 592 418 situé au 1026, avenue Denicourt / Demande d'autorisation
- 30. PIIA-24-2021 par M<sup>me</sup> Anna Gina Bazinet, mandataire pour Église évangélique baptiste de Saint-Césaire, la propriétaire du lot n° 1 593 134 / Demande d'autorisation
- 31. Résolution n° 2021-10-378 concernant le lot n° 1 592 144 / Annulation
- 32. Procédure en déclaration de propriété d'une partie du lot n° 1 594 144 situé sur la rue du Pont – Description technique / Adoption
- 33. Pont de la petite-Barbue / Honoraires pour régularisation du cadastre

### **LOISIRS, CULTURE et VIE COMMUNAUTAIRE – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- 34. Cours en piscine / Tarifs hiver 2022

### **Affaires nouvelles**

### **Correspondances**

- 35. Liste de correspondances

### **Seconde période de questions**

### **Fin de la séance**

Règlement n° 92-2005-76 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n°s 501 et 521.

VILLE DE SAINT-CÉSAIRE  
MRC DE ROUVILLE  
PROVINCE DE QUÉBEC

---

Règlement n° 92-2005-76 modifiant le  
règlement de Zonage n° 92-2005 et  
amendements pour modifier les  
limites des zones n°s 501 et 521

---

**Considérant que** le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire a reçu une demande de modification de son règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements, afin d'y modifier l'annexe «B» intitulée «Le plan de zonage illustrant le découpage des zones sur le territoire de la Municipalité » pour y agrandir la zone n° 521, au détriment de la zone n° 501;

**Considérant que** l'article 113 [1°] et [2°] de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, (RLRQ c. A-19-1), prévoit que le Conseil d'une municipalité peut, à même son règlement de Zonage, diviser le territoire de la municipalité en zones;

**Considérant que** la modification projetée est conforme aux orientations et objectifs du règlement n° 91-2005 et amendements constituant le Plan d'urbanisme révisé de la Ville de Saint-Césaire, notamment à l'égard de son article n° 4.6 concernant l'affectation Agricole et les usages lui étant compatibles;

**Considérant que** ce règlement est soumis à la tenue d'une assemblée publique de consultation;

**Considérant que** ce règlement contient un objet susceptible d'approbation référendaire;

**Considérant que** ce règlement doit recevoir l'approbation du Conseil de la MRC de Rouville suite à un examen de conformité à son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

**Considérant qu'un** avis de motion a été donné à la séance régulière du Conseil municipal tenue le 14 septembre 2021;

**En conséquence,**

**Il est proposé par**

**Et résolu d'adopter** le « règlement n° 92-2005-76 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n°s 501 et 521 » et ledit règlement statue et décrète ce qui suit :

## **CHAPITRE I - DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

### **ARTICLE 1 – Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 2 – Titre**

Le présent règlement s'intitule « règlement n° 92-2005-76 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n°s 501 et 521 ».

Règlement n° 92-2005-76 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n°s 501 et 521.

### ARTICLE 3 – Déclaration d'adoption

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement, partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

### CHAPITRE II - OBJET DU RÈGLEMENT

#### ARTICLE 4 - Modification à l'annexe B du règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements

L'annexe «B» intitulée «Le plan de zonage illustrant le découpage des zones sur le territoire de la Municipalité », faisant partie intégrante du règlement de zonage n° 92-2005 et amendements, est modifié par l'agrandissement de la zone n° 521 au détriment de la zone n° 501 en y transférant une partie du lot n° 3 789 471, d'une superficie de 17 394 mètres carrés, tel qu'illustré aux extraits suivants.

**Extrait de l'annexe B (plan de zonage) du règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements avant modification.**



Règlement n° 92-2005-76 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n°s 501 et 521.

*Extrait de l'annexe B (plan de zonage) du règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements après modification.*



### ~~CHAPITRE III - DISPOSITIONS FINALES~~

#### ARTICLE 5 - Préséance

Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements.

Règlement n° 92-2005-76 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n°s 501 et 521.

**ARTICLE 6 – Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

\_\_\_\_\_  
Guy Benjamin  
Maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Isabelle François  
Directrice générale et greffière

Avis de motion :	2021-09-14 sous résolution n° 2021-09-340
1 <sup>er</sup> projet de règlement déposé :	2021-09-09 et 2021-09-14
Adoption 1 <sup>er</sup> projet :	2021 sous résolution n° 2020-10-341
Transmission à la MRC de Rouville:	2021-09-22
Avis public pour consultation publique :	2021-09-15
	0 question, commentaire, observation
Transmission Élus – Public	2021-09-28
Adoption 2 <sup>e</sup> projet :	2021-09-28 sous résolution n° 2021-09-
Avis public aux PHV :	2021-10-07
Demande scrutin référendaire	xx demande
Transmission à la MRC de Rouville:	2021-10-19
Transmission Élus – Public	2021-11-09 ET 2021-11-16
Adoption :	2021-11-16 sous résolution n° 2021-11-
Transmission à la MRC de Rouville:	2021-11-
Certificat de conformité :	2021-

**Publication en conformité du règlement municipal n° 2018-260**

Affiché à l'Hôtel de Ville :	2021-
Publié sur le site Web de la Ville :	2021-
En vigueur :	2021-

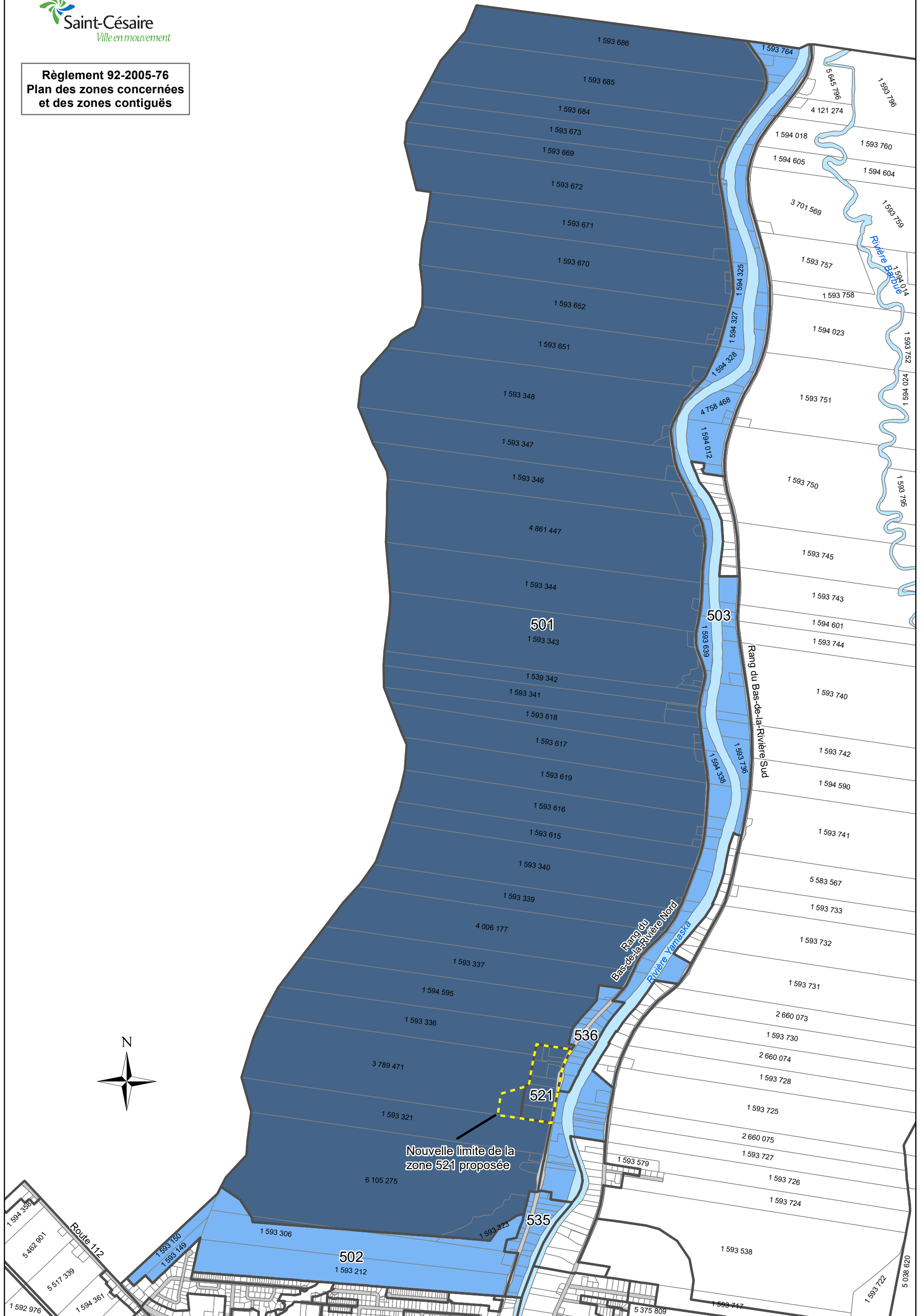
POUR ADOPTION

## Règlement n° 92-2005-76

- Carte des zones concernées et contiguës.

Zones concernées	Zones contiguës
501; 521	502; 503 535; 536

**Règlement 92-2005-76  
Plan des zones concernées  
et des zones contiguës**



Zones concernées
  Autres zones  
 Zones contiguës
  Réseau routier

0 150 300 600 900 1 200 1 500 Mètres